

DU : 21 juin 2023

N°2023/RH/677

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

PERSONNEL TERRITORIAL

Modification de l'arrêté
n°2022/RH/3699 du 28 décembre
2022

et

Désignation des membres de la
Commission Administrative
Paritaire
en catégorie C

- Vu le code de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu la délibération du conseil Municipal du 23 juin 2014, fixant le nombre de représentants du personnel aux instances paritaires,
- Vu l'arrêté n°2022/RH3699 du 28 décembre 2022 portant désignation des membres de la CAP en catégorie C suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022,
- **Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté mentionné suite à une erreur dans la désignation des délégués parmi les adjoints et conseillers municipaux qui ne devraient être qu'au nombre de 5 selon le respect de la parité avec le nombre de représentants parmi les délégués du personnel,**
- Vu la démission de ses fonctions de représentant du personnel présentée par Madame Edith PONCET (C.F.D.T.),

ARRETE

ARTICLE 1: L'article 2 de l'arrêté n°2022/RH3699 du 8 décembre 2022 est modifié dans son article 2 ainsi qu'il suit :
A compter du 8 décembre 2022, sont nommés membres de la Commission Administrative Paritaire de la Ville de Bourg en Bresse pour la Catégorie C :

1/ En qualité de délégués désignés parmi les adjoints et conseillers municipaux pour la durée de l'actuel mandat du conseil municipal :

Membres titulaires

1/ M. Jean François DEBAT
Maire
Président

Membres suppléants

Mme Françoise COURTINE
7^{ème} Adjointe

2/ M. Thierry DOSCH
2^{ème} Adjoint

Mme Martine DESBENOIT
Conseillère municipale

3/ M. Gérard LORA TONET
Conseiller municipal

M. Thierry MOIROUX
Conseiller municipal

4/ M. Claude MARQUIS
Conseiller municipal

M. Benjamin ZIZEMSKY
10^{ème} Adjoint

5/ Mme Françoise PRUDENT
Conseillère Municipale

Mme Sara TAROUAT BOUTRY
Conseillère Municipale

2/ En qualité de délégués du personnel jusqu'au prochain renouvellement des mandats par voie d'élection :

Membres titulaires

M. Pascal GIVORD
Agent de maitrise
(C.G.T.)

Membres suppléants

Mme Ayada GMILI
Adjoint technique principal 2^{ème} classe
(C.G.T.)

Mme Jamila EL HADDAD
Adjoint d'animation territorial
(C.G.T.)

Mme Patricia DEVILLARD
Adjoint technique principal 2^{ème} classe
(C.G.T.)

M. Rachid DAHBI
Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe
(C.G.T.)

Mme Véronique FONDRAZ
Adjoint technique territorial
(C.F.D.T.)

Mme Céline COUSTY
Agent de maîtrise principal
(C.F.D.T.)

Mme Carole LAPIERRE
Adjoint administratif principal de 1^e classe
(C.G.T.)

M. Patrick LIZEROUD
Adjoint technique principal 1^{ère} classe
(C.F.D.T.)

M. Pascal HOUSSOY
Adjoint technique principal 1^{ère} classe
(C.F.D.T.)

ARTICLE 2: En application des dispositions de l'article R421-1 du code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'agent.

ARTICLE 3: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à la Préfecture de l'Ain,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210100533-20230621-2023RH677-2-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2023

Fait à Bourg-en-Bresse

Le 21 juin 2023

Pour le Maire,

le Maire-Adjoint délégué à l'Administration
Générale, aux Finances et aux Ressources
humaines

Thierry DOSCH

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,